ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 40, F +41 26 305 10 48
www.fr.ch/ce

11 SEP. 2015

Conseil d'Etat
Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

FEDE fédération des associations du personnel
des services publics du Canton de Fribourg
M. Bernard Fragnière, Président
Boulevard Pérolles 8
1700 Fribourg

Fribourg, le 7 septembre 2015

Séance de la DCE en présence de la FEDE du 2 septembre 2015 / Mesures structurelles et d'économies (MSE) 2016 en matière de personnel

Monsieur le Président,

Le Conseil d'Etat se réfère à la séance de la DCE, en présence de la FEDE, du 2 septembre 2015 et confirme à cette dernière les décisions prises dans le cadre des discussions sur l'élaboration du budget 2016 en lien avec les MSE.

L'élaboration du budget 2016 n'a pas été aisée, ce d'autant plus que le Conseil d'Etat a renoncé à prendre de nouvelles mesures d'économie, malgré les difficultés actuelles. Dans ce contexte, le Conseil d'Etat n'a pas été en mesure de revenir, pour l'année prochaine, sur les MSE décidées d'un commun accord pour 2014, 2015 et 2016. Ainsi, il ne peut répondre favorablement à la demande de la FEDE de verser de manière anticipée le palier avant le premier juillet 2016. Cela étant, le budget 2016 transmis par le Conseil d'Etat au Grand Conseil a été élaboré en tenant compte des MSE décidées en 2013.

Il est par ailleurs souligné que la prise en compte de l'augmentation du coût de la vie s'effectue sur la base de l'évolution de l'indice suisse des prix à la consommation entre le mois de novembre de l'année précédente et le mois de novembre de l'année en cours. Dans ce contexte, il s'agit de relever que l'échelle des traitements 2015 se base sur un indice de 109.6 points (novembre 2010), alors qu'en novembre 2014, l'indice se chiffrait à 108,6 points et qu'il se situe en août 2015 à 107.0 (toutes les indications basées sur l'indice 2000 = 100).

En outre, le Conseil d'Etat informe de sa ferme volonté de ne pas prendre, à partir de 2017, de nouvelles mesures d'économies en matière de personnel qui relèvent de sa compétence, tout en réservant celle du Grand Conseil de les requérir. Toutefois, le Conseil d'Etat ne saurait préjuger, si des circonstances exceptionnelles le justifient, que de nouvelles mesures d'économies ne doivent plus être prises à l'avenir. Aussi, si des MSE devaient à nouveau être décidées, il s'agirait

préalablement de mettre en œuvre le partenariat social avec la FEDE et d'ouvrir les discussions afin de trouver un accord.

S'agissant du budget 2016, le Conseil d'Etat a réservé un montant permettant de garantir la revalorisation de l'indemnité pour le service de piquet. Ce faisant, il répond positivement à une revendication de la FEDE, déjà exprimée en 2009, d'atteindre le niveau moyen des autres cantons romands pour la rémunération de cet inconvénient de service. Cette indemnité passerait de 15 francs par jour ou par nuit à 25 francs par jour ou par nuit.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués

Au nom du Conseil d'Etat :

Erwin Jutzet
Président

CONSEIL D'ETAT CANTON DE FRIBOURG

Danielle Gagnaux-Morel
Chancelière d'Etat